



Neully, le 29 juin 2016

## COMMUNIQUE

### Les montants de perception et de répartition de la SCPP pour l'année 2015 atteignent un niveau historique

A l'occasion de son assemblée générale, la SCPP a communiqué les chiffres clés définitifs de son activité en 2015. Les montants de perception et de répartition atteignent un niveau historique, pour un taux de gestion parmi les plus faibles d'Europe.

- Les perceptions totales de la SCPP se sont élevées à **82,4 M€ euros en 2015**, en hausse de près de **5,4%** par rapport à 2014 (78,2M€), soit le niveau de perceptions le plus élevé depuis la création de la SCPP.
- **84,1 millions d'euros** ont été mis en répartition en 2015, soit un montant en progression de près de **6%** par rapport à celui de 2014 (79,4 millions d'euros). Il s'agit là également du niveau le plus élevé de répartitions jamais atteint par la SCPP.
- La SCPP a accueilli **249 nouveaux membres producteurs de musique** en 2015. Elle réunit à présent près de **2 400 membres**, soit la majorité des producteurs indépendants français.
- Le coût de la gestion, représentant le total des charges par rapport aux perceptions courantes de droits, sans imputation de produits financiers et sans prélèvement sur des réserves, qui constitue le seul critère fiable pour apprécier la gestion d'une SPRD, est de **8,1%** en 2015 (contre 8,2% en 2014). Un taux parmi les plus faibles en Europe.
- Le Conseil d'Administration a accordé, sur proposition de la Commission des Aides, 826 subventions (822 en 2014) pour un montant de **13,1M€**. 85 % des demandes ayant reçu une réponse positive.
- Durant l'exercice 2015, la SCPP a conclu **23 conventions** avec des salles de spectacles permettant de subventionner 166 « show-cases » (188 en 2014).
- **14 organismes** ont bénéficié d'une subvention de la SCPP (Les Victoires de la Musique, le Calif, Au fil des Voix, le MaMA, le Fair, le Studio des Variétés, Voix du Sud, ACP-La Manufacture Chanson, LFK, Zone Franche, FCM, FAM, TPLM, CNV).

[> Voir le rapport annuel de la SCPP](#)

**Informations presse** : SCPP - Anouchka Roggeman - 06 61 89 59 63 - [anouchka.roggeman@scpp.fr](mailto:anouchka.roggeman@scpp.fr)

*La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Près de 2 400 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit de nombreux producteurs indépendants et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. [www.scpp.fr](http://www.scpp.fr) @scppinfo #scpp*